

Validation des Acquis de l'Expérience

L'ENSCM est habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieurs à délivrer son diplôme d'ingénieur chimiste par la voie de la VAE.

Public concerné : être titulaire d'un diplôme de niveau bac + 2 et justifier au minimum de trois années d'expérience professionnelle en rapport avec le contenu du diplôme souhaité.

Procédure conduisant à la délivrance du diplôme par la VAE :

- Etape 1 : Information, conseil et orientation
- Etape 2 : Etude de la demande de recevabilité (Dossier - Livret 1) conduisant à l'admissibilité du candidat.
- Etape 3 : Evaluation des compétences sur dossier (Dossier - Livret 2) et entretien avec un jury.

Les candidats à la VAE peuvent être accompagnés dans leur démarche.

Pour toute information, contacter : formation-continue@enscm.fr

